

Souveraineté des entreprises françaises dans la gestion de l'eau en période de sécheresse



Edouard Mayran - Cyprien Carleone- Arnaud Allemann (Msie 40 de l'EGE)

=====

Sommaire

Contexte et enjeux	3
Le changement climatique : un enjeu de premier plan pour l'économie mondiale	3
L'accélération du changement climatique : un impact déterminant sur la gestion de l'eau en France	5
La gestion de l'eau en France et ses acteurs	6
Les défis et enjeux majeurs autour de la gestion de l'eau	6
Le marché de la gestion et de la distribution d'eau potable	7
Les tendances sur le marché de la gestion et de la distribution d'eau potable	8
Les principaux acteurs de la gestion et de la distribution d'eau potable en France	9
La gestion de l'eau : un terrain d'affrontement	9
Les entreprises privées (délégation de service public sur la fourniture et la distribution d'eau potable)	11
Les régions autonomes (chargées de la gestion et de l'exploitation de réseau d'infrastructures au niveau territorial)	12
Les syndicats et associations professionnelles	13
Les associations de consommateurs : particuliers, citoyens	14
Les entreprises sectorielles : agriculture, industrie	14
Cadre réglementaire, innovation	15
La réglementation du domaine de l'eau en France	15
L'évolution du cadre réglementaire sur la gestion de la ressource dans le cadre de la directive européenne	16
Solutions envisagées	16
La gestion par l'offre	16
La gestion par la demande	17

Contexte et enjeux

Le changement climatique : un enjeu de premier plan pour l'économie mondiale

La planète connaît un épisode historique de sécheresse. En Europe et dans le monde, les variations de température sont le résultat d'une tendance globale provoquée par le changement climatique. Ces phénomènes météorologiques s'accroissent de manière préoccupante, entraînant une alternance entre des périodes de crues et de sécheresses, extrêmement dommageables pour les économies des différents pays.

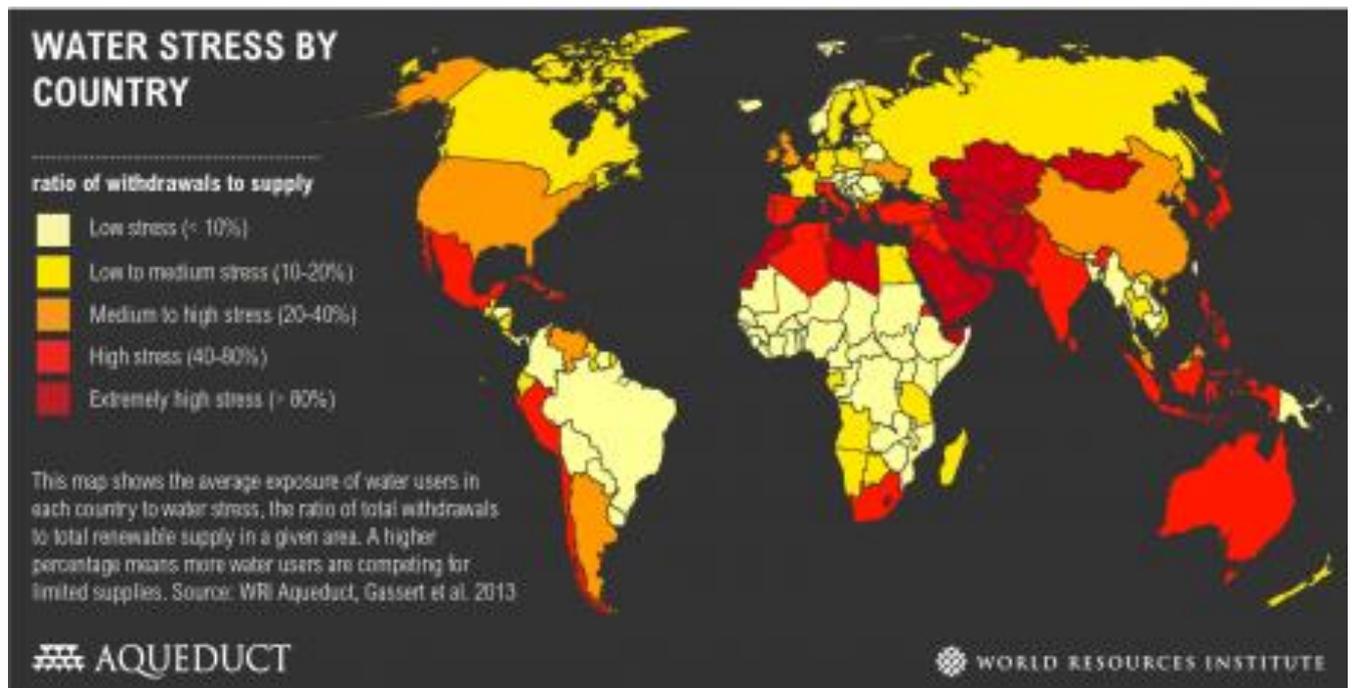
Dans son dernier rapport « [La sécheresse en chiffres](#) », L'organisation des Nations unies (ONU) relève que le nombre et la durée des épisodes de sécheresse a augmenté de 29 % depuis 2000 et qu'elles pourraient causer en conséquence le déplacement de 700 millions de personnes d'ici à 2030 et la fragilisation de nombreuses activités humaines, en raison de la pénurie en eau potable.

Selon le rapport du GIEC, la première conséquence du réchauffement climatique est la perturbation globale du cycle de l'eau. Dans ce contexte, l'organisme estime que les crises seront amenées à se multiplier entre les sécheresses sévères résultant de la hausse des températures et les inondations régulières résultant de précipitations accrues.

La sécheresse fait également partie des risques identifiés par le groupe de scientifiques spécialisé sur l'évolution du climat, le [World Weather Attribution](#) : elle provoque des pertes de rendement agricole, renforce les difficultés d'approvisionnement en eau potable et favorise les feux de forêt. Une telle sécheresse des sols, qui a affecté l'Europe, la Chine ou les États-Unis, risque de se produire environ tous les 20 ans avec le climat actuel, contre environ tous les 400 ans sans réchauffement.

En 2022, le changement climatique que connaît la planète provoque une multiplication des crises régionales : augmentation des incendies, perte de rendement agricole, difficulté d'approvisionnement en eau potable, déficit d'accès aux réseaux hydrographiques dans un certain nombre de régions. Ces crises mettent en lumière l'impréparation des gouvernements ainsi qu'un certain nombre de dysfonctionnements ou de défaillances dans les politiques publiques de gestion de l'eau...

A titre d'illustration, le « World Resources Institute », <https://www.wri.org/data/water-stress-country>, établissait déjà une carte de la crise de l'eau par pays en 2013.



Cette carte montre l'exposition moyenne des usagers de l'eau dans chaque pays au stress hydrique de base, le rapport entre les prélèvements totaux et l'approvisionnement renouvelable total dans une zone donnée. Un pourcentage plus élevé signifie que plus d'utilisateurs d'eau sont en concurrence pour des approvisionnements en eau limités.

Cette analyse révèle que 37 pays sont confrontés à des niveaux de stress hydrique « extrêmement élevés », ce qui signifie que plus de 80 % de l'eau disponible pour les utilisateurs agricoles, domestiques et industriels est prélevée chaque année.

L'accélération du changement climatique : un impact déterminant sur la gestion de l'eau en France

Parmi les différents pays touchés par les conséquences du dérèglement climatique, la France a connu en août 2022 une période de sécheresse intense qui a touché l'ensemble du territoire national.

Résultant d'une vague de chaleur sans précédent, la pénurie d'eau a déclenché l'activation d'un plan de vigilance au niveau national et des arrêtés sur la restriction de l'usage de l'eau ont été pris afin de réduire les prélèvements non prioritaires par les professionnels et les particuliers notamment pour ce qui est des activités agricoles.

D'après Météo-France, cet "épisode de chaleur" est "remarquable par sa précocité, sa durabilité et son étendue géographique". Face à cette situation inédite, une cellule interministérielle de crise est mise en place pour faire remonter les informations sur les territoires les plus touchés et déclencher un « plan Orsec eau » en mesure d'organiser l'approvisionnement en eau et de prioriser les acheminements en lien avec les autorités locales.

Pour parer à l'urgence, quinze départements ont été soumis à des restrictions. Elles vont de l'incitation à des économies d'eau jusqu'à l'interdiction d'arrosage des champs et des jardins pouvant aller jusqu'à la réduction de 50% des prélèvements d'eau à des fins agricoles.

Pendant la canicule estivale, le site d'information du ministère de la Transition écologique [Proluvia](#) a été mis à contribution pour cartographier les risques de sécheresses, de façon à inciter les économies d'eau, limiter ou arrêter les prélèvements en fonction du niveau d'alerte et des moyens mis à disposition pour gérer la crise par département.

Le site présente les mesures de suspension ou de limitation prises par les préfets à partir des données fournies à titre indicatif par les services départementaux de l'état avec quatre niveaux de risques en fonction de la situation :

- Vigilance : Incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
- Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50%
- Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure à 50%
- Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles.

Au plus fort de la crise, l'ensemble des territoires en métropole ont été concernés par l'un des quatre niveaux de vigilance, et 78 départements ont été placés en état de crise localisée ou intégrale avec une réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 %. Dans ces territoires, seuls les prélèvements d'eau permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires y sont autorisés, pour la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la salubrité, les prélèvements à des fins agricoles étant interdits.

Plusieurs secteurs d'activité notamment le secteur agricole ont été directement touchés par des restrictions d'eau sur l'ensemble du territoire national, avec une intensité des sécheresses

entraînant la baisse de la production d'eau et une pénurie généralisée à la consommation. En comparaison, l'année dernière seulement 63 départements ont été placés en dernier niveau d'alerte avec une réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50 %.

La gestion de l'eau en France et ses acteurs

Globalement, la France ne manque pas d'eau. Les besoins annuels sont estimés à 16 milliards de m³ répartis en trois composantes d'égale importance : la fourniture d'eau potable à la population, l'arrosage ou l'irrigation agricole, et l'industrie (hors production d'énergie). Face à ces besoins, la France dispose de ressources potentielles très importantes : les précipitations annuelles représentent 440 milliards de m³, le stock mobilisable d'eaux souterraines est estimé à 2.000 milliards de m³, et les 270.000 km de cours d'eau ont un débit de 170 milliards de m³ par an.

Pour autant, selon l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, 20 % de l'eau produite sont perdus chaque année, en raison de fuites sur les réseaux de distribution. Cela représente 1 milliard de mètres cubes d'eau, soit la consommation annuelle de 18 millions d'habitants. Il apparaît urgent, non seulement de réduire les fuites, mais d'investir également pour intégrer les nouvelles technologies de recherche de fuites sur l'ensemble des réseaux.

L'innovation est un enjeu essentiel de l'amélioration de l'offre. Les deux plus grandes entreprises mondiales de gestion de l'eau sont françaises et ont autour d'elles un écosystème d'hydro entrepreneurs. Face à la raréfaction de la ressource en eau, il faut investir dans les technologies de dessalement de l'eau, dans la géo-infiltration, qui consiste à réinjecter de l'eau d'une nappe à l'autre, ou encore dans l'économie circulaire de l'eau. La valorisation des eaux usées, pour un usage agricole par exemple, est un bon moyen de diminuer les tensions sur les milieux naturels.

Sources

<https://www.terre-net.fr/meteo-agricole/article/carte-secheresse-et-agriculture-2022-2179-208509.html>

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/secheresse-le-gouvernement-active-la-cellule-interministerielle-de-crise-1780586>

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/06/secheresse-il-faut-activer-des-leviers-efficaces-pour-agir-a-la-fois-sur-l-offre-et-la-demande-d-eau-potable_6140329_3232.html

<https://www.france24.com/fr/france/20220510-secheresse-la-france-est-entree-dans-une-phase-critique-du-rechauffement-climatique>

Les défis et enjeux majeurs autour de la gestion de l'eau

En 2021, une commission d'enquête parlementaire publie un rapport sur la gestion de l'eau, a formulé 76 propositions pour améliorer la gestion de l'eau en France.

Ce rapport met en évidence un ensemble de défis et enjeux de premier plan :

- La pollution des nappes phréatiques (pesticides, nitrites, sulfates contenus dans les engrais)
- Le captage et le forage d'eaux souterraines (prélèvement illégal et surexploitation des réserves naturelles)
- La migration des flux par les réseaux de distribution (détournement de la ressource par des acteurs privés pour son transfert et sa revente sur d'autres territoires)
- Le traitement et l'assainissement de l'eau (pas de respect de la réglementation sur le contrôle de la qualité de l'eau pour la rendre propre à la consommation)

Le marché de la gestion et de la distribution d'eau potable

Le marché de l'eau dans le monde se situerait autour de 600 à 650 milliards de dollars, réparti entre les dépenses d'infrastructures pour 50%, le traitement pour 30% et les « utilities » pour 20%, où se rattachent les champions mondiaux français (Veolia et Suez), bien placés pour tirer parti de la croissance du marché.

En France, le marché de la distribution d'eau potable possède un fonctionnement un peu particulier par rapport au marché de la fourniture d'électricité et de la fourniture de gaz naturel. La distribution de l'eau est gérée par un service des eaux spécifique à chaque commune fonctionnant comme une Entreprise Locale de Distribution (ELD). Localement, la distribution de l'eau est gérée par un service des eaux, qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'un service public au sein de chaque commune.

Le système d'approvisionnement en eau potable suit un processus en plusieurs étapes puisqu'il faut permettre aux consommateurs de bénéficier d'une eau potable. Les différentes étapes du circuit de distribution de l'eau potable sont les suivantes :

- Le captage de l'eau : nappe phréatique, cours d'eau, fonte des glaces, dessalement de l'eau de mer
- Le circuit d'épuration : l'eau récoltée doit être assainie pour devenir propre à la consommation
- Le stockage de l'eau : les pompes de rétention, les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau depuis un maillage de canalisations qui traverse le territoire français
- Le calcul de la consommation de l'eau d'un bâtiment depuis le compteur d'eau

Quelques chiffres clés concernant la France :

135 milliards d'euros : c'est la valeur à neuf du patrimoine du réseau d'eau potable

996 000 km : c'est la longueur estimée du réseau Eau Potable

27 600 000 : c'est le nombre estimé d'abonnés à un service d'eau potable

5,3 milliards de mètres cubes : c'est la production d'eau potable annuelle

79,8% : c'est le rendement du réseau d'eau Potable

954 000 000 m³ : c'est le nombre de m³ perdus par les fuites

2,9 milliards de mètres cubes : c'est le volume d'eau annuel consommé pour usage agricole

2,5 milliards de mètres cubes : c'est le volume d'eau annuel consommé pour usage industriel

210 milliards de mètres cubes : c'est le volume d'eau annuel apporté par les précipitations et les cours d'eau arrivant des territoires voisins

Les tendances sur le marché de la gestion et de la distribution d'eau potable

La souveraineté et la résilience des acteurs économiques est devenu un défi essentiel sur le marché de la gestion et de la distribution d'eau potable. Elle s'exprime à travers des enjeux majeurs :

- Au niveau économique, les fournisseurs doivent veiller à l'acheminement de l'eau pour l'approvisionnement des entreprises et la mise à disposition d'eau potable pour les activités consommatrices
- Au niveau sanitaire, les distributeurs doivent garantir les conditions d'accès notamment en ce qui concerne la qualité et le prix de l'eau potable
- Pour ces différents acteurs, particuliers et entreprises, contrairement au marché de l'énergie, les consommateurs ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'eau.

En parallèle, la consommation d'eau potable est en déclin, et les délégataires doivent composer avec les velléités croissantes de certaines collectivités en matière de remunicipalisation des services de l'eau.

Avec la déconcentration du marché, les acteurs s'ouvrent aux intercommunalités pour récupérer de nouveaux contrats, et verdissent leur offre pour faire la démonstration de leur compétence face aux enjeux de l'eau.

Ils nourrissent également d'importantes ambitions dans la diversification et l'exportation de leur activité à l'international sur des marchés moins matures pour développer leur expertise technologique.

Alors que le marché français arrive à maturité dans un contexte de souveraineté et de résilience face aux crises climatiques, les nouveaux leviers de croissance activés par les fournisseurs et distributeurs d'eau potable sont les suivants :

- Le développement de solutions innovantes soit pour améliorer les performances des équipements comme la pompe Flygt Bibo de Xylem qui optimise les rendements via l'IA, soit pour lancer des solutions plus écologiques comme le nouveau procédé de filtration d'Arkema développé conjointement avec Polymem.
- Le développement sur des marchés à fort potentiel, comme la réutilisation des eaux usées pour produire de l'eau potable. Autre marché très prometteur : le dessalement de l'eau de mer.
- La constitution d'une offre globale de services couvrant à la fois la location d'équipements, la mesure et l'analyse de l'eau ou encore la relève à distance des compteurs.
- L'internationalisation de l'activité constitue un levier intéressant non seulement pour les spécialistes des services de traitement comme Veolia et Suez mais aussi pour les sociétés d'ingénierie comme Egis.

Les principaux acteurs de la gestion et de la distribution d'eau potable en France

Le marché de l'eau possède ainsi **un schéma concurrentiel** où plusieurs acteurs privés et publics peuvent intervenir. Il existe plusieurs fournisseurs qui se partagent la gestion de l'eau des différentes communes de l'Hexagone :

- **60% du territoire français** est géré par Veolia et Suez, anciennement la Compagnie Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux
- **10% du territoire français** est géré par Saur dont l'activité principale est la gestion déléguée de services pour les collectivités locales
- **30% du territoire français** est géré par des opérateurs publics et des délégataires de services publics (communes et petites entreprises)

Parmi ces différents distributeurs sur le marché de l'eau, il est nécessaire de différencier les grandes entreprises privées, les régies autonomes, les délégataires de services publics et les communes.

Quelques chiffres clés :

- L'organisation française des services d'eau et d'assainissement est complexe avec une diversité d'acteurs représentés :
- **On compte 31 409** services publics d'eau potable et d'assainissement
- **Près de 29 374 services**, portés par **18 028 collectivités**, assurent les compétences d'eau potable et/ou d'assainissement.
- En 2022, pas moins de **12 098 services publics** d'eau potable assurent au moins une des trois missions principales (production, transport, distribution).

La gestion de l'eau : un terrain d'affrontement

Le déficit en eau potable : une menace latente qui pose un certain nombre de défis pour les entreprises et les populations

Un conflit d'intérêt entre différentes forces en présence dans un contexte de sécheresse et de pénurie de l'accès à l'eau.

- Social - Les associations de consommateurs et les syndicats professionnels : priorité accordée à une catégorie de populations, un secteur stratégique, un service essentiel en cas de tension sur le marché de l'eau
- Économique - Les entreprises agricoles et les entreprises industrielles : autorisation ou interdiction de prélèvement en fonction du domaine d'activité ou de la position dominante sur le marché
- Politique - Les régies publiques et les entreprises privées : gouvernance territoriale, réglementation sectorielle, organisation du réseau et des infrastructures dans un contexte de guerre d'influence sur l'attractivité et la rentabilité des offres de service (qualité, prix, conditions d'accès)

Une recherche de sobriété et de responsabilité dans les pratiques de production et de consommation

- La recherche de nouveaux modèles et d'alternatives par rapport à l'eau potable pour les activités courantes (sobriété, minéraux, eau salée, etc.)
- La diversification des réseaux d'approvisionnement et circuit d'acheminement dans le cycle de l'eau (souterraine, fluviale, maritime, etc.)

Un risque de dépendance des consommateurs professionnels et particuliers vis-à-vis des acteurs économiques.

- Une entreprise détient le monopole sur la gestion et la distribution de l'eau potable en France ce qui lui permet d'imposer ses conditions sur l'accès à l'eau potable. C'est le cas par exemple des entreprises fournissant un service dans le cycle de l'eau.
- Une entreprise étrangère prend le contrôle d'une entreprise stratégique dans un des domaines de la gestion de l'eau via une OPA ou via une prise de participation au capital de la société. Cela peut fragiliser l'activité de l'entreprise, et déterminer la future stratégie (développement des infrastructures, investissement dans des activités conditions d'accès, etc.)
- Une entreprise réorganise son portefeuille d'activité, se réoriente sur d'autres marchés et recentre ses priorités par rapport à sa nouvelle stratégie. Cela présente un risque sur la dégradation de l'activité du fait de la baisse des investissements dans l'infrastructure et les équipements (développement et maintien de la qualité de service, variation des prix appliqués, etc.)

Dans le secteur agricole, l'innovation dans la gestion de l'eau pour faire face aux restrictions d'usage dans l'avenir avec notamment :

- Des systèmes automatiques pour superviser la distribution et la consommation de l'eau par les exploitants et les producteurs (surveillance de la collecte, du traitement et de l'acheminement, alerte en temps réel sur les prélèvements en milieu naturel)
- Des systèmes de rétention de type barrages hydrauliques, bassins et nappes phréatiques en période de crue et d'inondation.
- Des alternatives stratégiques valorisées par rapport à l'eau potable avec la réutilisation d'eau usée impropre à la consommation ou la transformation d'eau salée.

Sources

<https://blogs.worldbank.org/fr/faire-face-crise-mondiale-eau-avec-gouvernance-et-investissements>

<https://public.wmo.int/fr/medias/communiqués-de-presse/un-rapport-met-en-garde-contre-la-crise-de-leau-qui-se-profile>

<https://www.eaufrance.fr/prevenir-et-gerer-les-situations-de-crise>

Les entreprises privées (délégation de service public sur la fourniture et la distribution d'eau potable)

SUEZ

Suez est un groupe français de gestion de l'eau et des déchets créé en 2003. Avant la création de Suez Environnement et sa filiale Suez Eau, l'entreprise était appelée la Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage. Suez est détenu par plusieurs actionnaires dont Veolia, son principal concurrent dans la gestion de la distribution d'eau.

Suez (anciennement Suez Environnement) est spécialisé dans le cycle de la distribution de l'eau et le traitement des déchets et investit massivement dans ses différents secteurs pour permettre l'avancée des innovations dans ces domaines de recherches :

- La gestion du cycle de l'eau : études des ressources souterraines, captage et distribution d'eau, collecte et épuration des eaux usées domestiques et industrielles, etc.
- Le recyclage ou la valorisation des déchets : collecte des déchets, tri et traitement des déchets, solutions de recyclage, dépollution et réhabilitation des sites pollués, etc.
- Les solutions de traitement de l'eau : conception et construction d'usines de production et de traitement d'eau et services aux collectivités locales et aux industriels
- L'aménagement durable des territoires et des communes : services d'ingénierie, maîtrise d'ouvrages publiques et maîtrise d'œuvres et études

Sources

<https://www.suez.fr/fr-fr/notre-offre/collectivites-locales/quel-est-votre-besoin/gestion-de-l-ea>
https://www.linkedin.com/posts/audouin_gestion-de-leau-la-france-court-%C3%A0-la-activity-6993803558798131200-COvm?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

VEOLIA

Veolia est une multinationale française qui a été créée en 1853 sous le nom de la Compagnie Générale des Eaux. Aujourd'hui, Veolia commercialise des services de gestion du cycle de l'eau et s'occupe également de la gestion et de la valorisation des déchets. Ces services s'adressent principalement aux collectivités locales et aux entreprises.

Progressivement, la Compagnie Générale des Eaux se développe dans de nouveaux métiers et diversifie ses services. L'entreprise française investit dans plusieurs secteurs :

- La gestion des déchets
- La gestion de l'énergie
- Les transports
- La construction

- Le marché immobilier

Aujourd'hui, Veolia est spécialisée dans les délégations de services publics et les commandes des pouvoirs publics. La multinationale française possède plusieurs filiales dont Veolia Eau qui gère la distribution d'eau auprès des collectivités locales.

<https://www.veolia.fr/gestion-leau>

<https://www.veolia.com/fr/planet/comment-gestion-leau-se-prepare-aux-crises>

<https://www.veolia.com/fr/nos-medias/newsroom/communiqués-presse/veolia-lance-demarche-inedite-developper-reutilisation-eaux>

SAUR

La Société d'Aménagement Urbain et Rural (Saur) est un groupe français du secteur de l'eau et de la propreté créé en 1933 à Angoulême par Pierre Crussard. Sa principale activité est la gestion déléguée de services pour les collectivités locales et les industriels.

Dès sa création, la Société d'Aménagement Urbain et Rural se spécialise dans les métiers de la production et de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées domestiques et industriels.

Saur et ses filiales s'occupent principalement de l'assainissement de l'eau et la gestion de sa distribution à travers le territoire français. Sa filiale Stereau gère principalement les activités d'ingénierie et de construction de l'entreprise. Sa filiale s'occupe de la construction et l'assistance de stations d'épuration et d'usines de production d'eau potable et la construction d'usines de traitement des eaux.

D'autres entreprises privées, de taille plus réduite, maillent notre territoire sans avoir le poids des principaux acteurs précités. A titre d'exemples :

Eaux de Marseille : la gestion de l'eau de Marseille est réalisée depuis les années 50 par la société des Eaux de Marseille (société anonyme), qui distribue environ 120 millions de mètres cubes d'eau potable chaque année en Provence.

Société du Canal de Provence : cette société d'économie mixte assure depuis 1957 l'acheminement de l'eau du Verdon vers l'ensemble du territoire provençal, et joue le rôle de concessionnaire régional couvrant principalement des besoins d'irrigation, et des besoins industriels.

Les régies autonomes (chargées de la gestion et de l'exploitation de réseau d'infrastructures au niveau territorial)

Les collectivités territoriales peuvent donner la responsabilité du service des eaux aux entreprises privées ou gérer elle-même la distribution et le traitement des eaux de la commune. La plupart du temps, les collectivités locales prennent les décisions et contrôlent la gestion du service des eaux (autorité organisatrice) et l'opérateur privé ou public exécute les ordres.

Aujourd'hui, il existe plusieurs régies autonomes qui s'occupent du service des eaux des différentes collectivités locales. Ces régies autonomes possèdent un pouvoir local qui s'étend de la principale métropole de la région aux villes limitrophes.

EAU DE PARIS

La création de cette régie de collectivité locale à caractère industriel ou commercial est le fruit d'une décision politique de la ville de Paris prise en 2009 afin de doter la ville d'un service de gestion public de son eau. Eau de Paris est la première entreprise publique de l'eau en France, et assure la disponibilité d'environ 170 millions de mètres cubes d'eau potable chaque année. Au-delà de sa gestion directe, Eau de Paris est une organisation qui promeut activement un modèle de gestion publique de l'eau via les réseaux France Eau Publique et Aqua Publica Europea, qui réunissent et fédèrent les opérateurs publics de l'eau.

EAU DU BASSIN RENNAIS

Cette collectivité est l'autorité organisatrice du service de l'eau potable sur l'ensemble du bassin Rennais. Elle est l'héritière depuis 2015 du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais (SMPBR) initialement créé en 1992. Aujourd'hui au service d'environ 500.000 habitants, Eau du Bassin Rennais présente la particularité d'être un acteur présent sur une zone en forte tension hydrique et ayant subi ces derniers mois des restrictions importantes en raison de la sécheresse estivale.

Les syndicats et associations professionnelles

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Parmi les 56 pôles de compétitivité labellisés au plan national, 20 relèvent du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. On y trouve 3 pôles de compétitivité consacrés au domaine de l'eau qui ont fusionné en 2019 pour devenir un pôle de portée nationale. Ce pôle a pour ambition d'identifier des solutions pour lutter contre les pollutions de l'eau provenant de produits chimiques industriels, ou les produits pharmaceutiques.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les chambres d'agriculture sont organisées suivant un maillage territorial au niveau des régions administratives. Sur le modèle des chambres de commerce, elles constituent une organisation consulaire ayant le statut d'établissements publics et sont dirigées par des élus représentant les acteurs du monde agricole.

Elles agissent en concertation avec les autres acteurs en vue de développer ou maintenir l'activité agricole et d'identifier les solutions adéquates de gestion des ressources en eau. Elles militent en particulier pour une augmentation significative des moyens investis annuellement dans de nouvelles solutions d'optimisation telles que la récupération d'eau de pluie ou l'utilisation optimale des eaux usées.

Les associations de consommateurs : particuliers, citoyens

CACE

La CACE (Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau) s'est créée au milieu des années 1990 dans la région Rhône-Alpes et est devenue par la suite une association loi 1901. Elle regroupe près de 200 associations d'usagers des services publics locaux de l'eau potable et de l'assainissement, réparties dans toute la France. Son développement coïncide avec la privatisation croissante du marché de l'eau et sa répartition, pour l'essentiel, entre SUEZ, VEOLIA et SAUR. Son objectif est d'éviter les dérives potentielles liées à cette privatisation et de s'assurer d'une gestion rigoureuse des services rendus aux usagers, dans l'esprit d'un service public.

AFAE

L'Association France Assainissement Eau a été fondée en 1990 avec pour objectif d'apporter une aide aux usagers concernant les difficultés ou litiges avec les délégations du service public de l'eau. En pratique cette association apparaît comme un contre-pouvoir aux entités organisatrices de ces délégations (communes, communauté des communes, syndicats).

Les entreprises sectorielles : agriculture, industrie

DANONE

Danone regroupe 4 marques d'eaux minérales naturelles (Evian, Volvic, Badoit et La Salvetat) pour une production annuelle d'environ 18 millions de mètres cubes d'eau embouteillée. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros correspondant à environ 15% du chiffre d'affaires total du groupe, et lui assurant une place de numéro 2 mondial derrière les marques du groupe Nestlé.

AXERÉAL

Axéreal est un Groupe coopératif agricole et agroalimentaire spécialisé dans la transformation des céréales pour les marchés du malt, de la meunerie, et de l'élevage. Le groupe réalise un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros via la collecte et la valorisation de 4,5 millions de tonnes de grains.

L'activité, qui rassemble 11 000 agriculteurs et près de 4 000 collaborateurs, se déploie sur 16 départements allant des terres fertiles de Beauce aux régions du Perche, du Berry Nivernais et de la Touraine au sud.

MAÏSADOUR

Maïsadour est une coopérative basée dans le sud-ouest qui valorise la production d'environ 5000 agriculteurs pour un chiffre d'affaires d'environ 1,4 milliard d'euros. Les entreprises associées regroupent environ 4300 salariés répartis sur plus de 200 sites.

Le groupe est le leader européen dans le domaine des maïs spéciaux tout en étant localisé dans une région qui est sujette à des restrictions assez régulières en termes d'irrigation.

Cadre réglementaire, innovation

La réglementation du domaine de l'eau en France

Jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, l'approvisionnement en eau relève du domaine privé. Avec la loi de 1890, l'État consacre durablement les communes dans leur rôle d'autorité organisatrice de la distribution de l'eau au sein de syndicats ou d'intercommunalités. Pour faire face à l'accroissement progressif de leurs obligations dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, les communes se regroupent ou délèguent la gestion de services publics à des entreprises privées.

Dans ce contexte, la gestion de l'eau en France est marquée par la coexistence d'une gestion assurée par les communes et syndicats intercommunaux et une gestion déléguée à des entreprises privées.

Les réglementations nationales se développent et encadrent le service de l'eau, mais les communes continuent d'être reconnues en tant qu'autorités organisatrices du service de l'eau potable. L'État diversifie les structures intercommunales et les modes de gestion.

> La gestion déléguée s'impose progressivement comme le modèle français du service de l'eau contrairement aux autres pays européens avec trois entreprises privées qui concentrent l'essentiel des activités dans le secteur. Cette gestion monopolistique entraîne une série de scandales liés à des fraudes sur les prix et des mauvais entretiens du réseau de canalisation.
> Le retour à la gestion publique marque le début d'une période de renégociation de nombreux contrats de délégation qui arrivent à terme

Le code général des collectivités territoriales pose le cadre de l'action des communes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Depuis la loi Grenelle II en 2010, les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles sont tenues de fixer un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution et un schéma d'assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées. En revanche, leur compétence est facultative concernant la production, le transport et le stockage.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'autorité de régulation au niveau national ni d'harmonisation des règles sur la gestion de l'eau en France. Un Comité national de l'eau, composé de représentants des usagers, des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics, est consulté sur les grandes orientations de la politique de l'eau, les projets globaux d'aménagement et de répartition des eaux.

Les politiques de l'eau sont organisées par grands bassins hydrographiques. Cette répartition est définie dans le cadre du [schéma d'aménagement et de gestion de l'eau \(SAGE\)](#) et déclinée sur le territoire pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Pour chaque bassin hydrographique, un comité de bassin arrête les grandes orientations dans le cadre des politiques nationales et européennes de l'eau. Cette assemblée est composée d'une représentation large de toutes les catégories d'acteurs de l'eau : 40 % d'élus des collectivités (communes et leurs groupements, départements, régions) ; 40 % de représentants des

usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, de pêche, de consommateurs...) ; 20 % de représentants de l'État.

Ce sont six agences de l'eau, établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la transition écologique, qui sont chargées de la gestion et de la préservation des ressources en eau en région.

Dans le cadre des [schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux \(SDAGE\)](#), en lien avec le préfet de région et le comité de bassin, ces établissements animent et coordonnent la gestion de l'eau afin de réaliser l'unité et la cohérence des actions de l'État avec les collectivités. Celui-ci est notamment chargé de la régulation sur les bassins hydrographiques c'est-à-dire du déclenchement et de la mise en application de mesures d'urgence telles que la fixation des volumes prélevables et les arrêtés de restriction sur l'usage de l'eau en période de sécheresse.

Sources

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/24019-chronologie-les-dates-de-la-politique-de-leau>

<https://www.gesteau.fr/textes-reglementaires>

<https://www.senat.fr/lc/lc268/lc268.pdf>

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/286013-politique-de-leau-quels-dispositifs-en-cas-de-secheresse>

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-la-gestion-quantitative-a2292.html>

L'évolution du cadre réglementaire sur la gestion de la ressource dans le cadre de la directive européenne

Solutions envisagées

Parmi les solutions non encore envisagées par les acteurs politiques et économiques sur le marché de l'eau, nous avons identifié plusieurs axes susceptibles de répondre aux enjeux et défis de la gestion de la ressource sur les différents scénarios de crise.

La gestion par l'offre

L'offre en eau étant globalement limitée, une approche par l'offre ne peut reposer que sur l'amélioration de l'accès aux quantités d'eau disponibles.

Les possibilités techniques sont les suivantes : augmentation de l'accès aux ressources en eau conventionnelles, par augmentation des capacités de stockage des flux (barrages et systèmes locaux de stockage des eaux de pluie pour l'essentiel) ou meilleure gestion des stocks disponibles (principalement les eaux souterraines et aquifères ayant fait l'objet d'une surexploitation grandissante au cours des dernières décennies) ; meilleur recyclage de la ressource de manière à optimiser son utilisation et éviter les gaspillages ; contrôle de la pollution des eaux pour augmenter les quantités disponibles pour les usages humains et réduire les coûts de traitement ; transferts de ressources entre bassins fluviaux ; dessalement de l'eau de mer.

La gestion par la demande

Les possibilités d'amélioration de la gestion de l'eau par la demande reposent sur un principe global : orienter l'eau vers une utilisation optimale pour ses utilisateurs potentiels.

Un usage plus efficace de l'eau consiste à augmenter la productivité de l'utilisation de la ressource. Cela peut se faire en limitant les pertes subies lors de l'acheminement de l'eau par des réseaux urbains, ou en réduisant les gaspillages dus à une utilisation inappropriée de la ressource dans des processus agricoles ou industriels. Dans le secteur agricole notamment une meilleure utilisation de l'eau revient à faire évoluer les techniques d'irrigation, à accompagner la croissance des végétaux en créant de nouvelles variétés plus résistantes au manque d'eau.

De la même manière, le fait que l'eau soit accessible librement révèle une autre source de dysfonctionnement générant l'épuisement de la ressource : l'absence de droits de propriété ou d'usage clairement identifiés ce qui empêche une régulation de l'usage par les prix.

La gestion et la distribution de la ressource doit s'organiser de ce fait à plusieurs niveaux :

Au niveau stratégique

- Une gestion publique de l'eau pour limiter le forage et la prédation de la ressource directement en milieu naturel (appropriation par certains acteurs économiques pour une activité lucrative)
- Une restriction d'usage en période de sécheresse ou de stress hydrique (tarification progressive pour dissuader les fournisseurs et exploitants, une mutualisation des prélèvements pour l'encadrement et le contrôle des pratiques au sein de structures collectives)

Au niveau opérationnel

- Un renforcement du rôle des acteurs pour répondre aux enjeux et problématiques locales sur la gestion de l'eau avec une planification écologique sur l'exploitation et la distribution de la ressource (sensibilisation et formation des acteurs pour une appropriation et un usage raisonné de l'eau en fonction du contexte)
- Une rationalisation de l'usage par la définition d'un cadre simplifié et d'une organisation globale (partage de la ressource avec des plateformes mutualisées proposant des technologies permettant une gestion collective de la répartition au sein de syndicats, d'associations professionnelles)

Sources

<https://www.lagazettedescommunes.com/835362/secheresse-les-propositions-des-comites-de-bassin-pour-sortir-de-limpasse/>

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2022/10/les-barrages-un-outil-controverse-dans-la-lutte-contre-le-changement-climatique>

<https://www.lesechos.fr/thema/articles/penurie-deau-douce-apprendre-a-partager-la-ressource-1876273>

<https://www.sudouest.fr/economie/conso-distribution/gestion-de-l-eau-potable-la-tarification-progressive-du-social-a-l-econome-12089572.php>

https://www.seineetmarne.cci.fr/sites/default/files/ressources/developpement_entreprise/QS_E_dev_durable/Gestion-de-leau/eau - les pistes d'une gestion de leau responsable.pdf